

## Extrait du Bulletin Officiel des Finances Publiques-Impôts

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Identifiant juridique : BOI-CTX-ADM-10-20-20120912

Date de publication : 12/09/2012

### CTX - Contentieux de l'assiette de l'impôt - Procédure devant le tribunal administratif - Introduction des instances

---

#### Positionnement du document dans le plan :

CTX - Contentieux

Contentieux de l'assiette de l'impôt - Procédure devant les juridictions administratives

Titre 1 : Procédure devant le tribunal administratif

Chapitre 2 : Introduction des instances devant le tribunal administratif

#### 1

L'introduction des instances devant les tribunaux administratifs est soumise à des règles définies par les dispositions réglementaires du Livre des procédures fiscales (LPF) ([article R\\*200-1 et s. du LPF](#)) ainsi que par le Code de justice administrative (CJA).

Le présent Chapitre est consacré à l'exposé des règles relatives :

- à la présentation des instances tant par le contribuable que par l'administration (Section 1, cf. [BOI-CTX-ADM-10-20-10](#)) ;
- à leurs délais d'introduction (Section 2, cf. [BOI-CTX-ADM-10-20-20](#)) ;
- à leur forme et à leur contenu (Section 3, cf. [BOI-CTX-ADM-10-20-30](#)).